

Procès verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Tréguier en date du 21 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un mars à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guirec ARHANT, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Guirec ARHANT, Maire,

Marie-Pierre BODIN, Marie-France GAULTIER, Franck SIMON adjoints ;

Frédéric ADAM, Louis AUGES, François CHATELET, Monique DECARSIN, Patrick FOURNIS, Marie GUYADER, Jean-Yves KERHARO, Chantal LE GOASTER, Pierre MACE, Marie Françoise PICART, Pascal RENAULT, conseillers.

Date d'envoi des convocations : 10 mars 2016.

Secrétaire de séance : Frédéric ADAM

Assistait également à la séance :

Madame SEVENET, Trésorière

Monsieur HERVE, Secrétaire Général.

Madame PEDRON Comptable

Absents excusés :

Jean LE MERDY qui a donné procuration à Marie Françoise PICART

Nadine CABEC qui a donné procuration à Franck SIMON

Loïc DE COETLOGON qui a donné procuration à Guirec ARHANT

Richard LANDORMY qui a donné procuration à Patrick FOURNIS

Anne LE DANTEC qui a donné procuration à Marie-France GAULTIER

Johanna PERROT qui a donné procuration à Marie-Pierre BODIN

Madly VOISIN qui a donné procuration à Jean-Yves KERHARO

Laurence KERIVEN

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation des procès verbaux des séances du 25 février 2016 et du 7 mars 2016

Informations du Maire

Finances

Budget Port

Vote du compte de gestion 2015

Vote du compte administratif 2015

Affectation des résultats

Vote du budget primitif 2016

Budget Ville

Vote du compte de gestion 2015

Vote du compte administratif 2015
Affectation des résultats
Vote des taux d'imposition
Vote du budget primitif 2016

Subvention à la caisse des écoles

Questions diverses

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et après avoir présenté l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur les procès verbaux des séances du conseil municipal du 25 février 2016 et 7 mars 2016. à l'unanimité, ces procès verbaux sont adoptés et Monsieur le Maire invite les conseillers à les signer.

Frédéric ADAM est désigné comme secrétaire de séance.

16/2016- Vote du compte de gestion Port 2015

Mme La Trésorière informe l'assemblée de la conformité du compte de gestion 2015 avec le compte administratif 2015
Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

17/2016- Compte Administratif Port 2015

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances, présente le compte administratif port 2015.

Il rappelle que la commission portuaire l'a étudié lors de sa réunion du 8 mars 2016 et la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 9 mars 2016.

Dépenses de fonctionnement : 421 620.11 euros

011 charges à caractère général	112 996.61 euros
012 charges de personnel	98 307.93 euros
65 autres charges courantes	4 336.00 euros
66 charges financières	44 558.21 euros
67 charges exceptionnelles	427.50 euros
042 dotations aux amortissements	159 891.96 euros
014 atténuation de produits	1 101.90 euros

Recettes de fonctionnement (y compris l'excédent antérieur reporté de 23 130.37 euros) : 413 452.04 euros

70 produits des services	293 516.22 euros
042 opérations d'ordre de transfert	43 070.00 euros
75 autres produits de gestion courante	53 261.45 euros
002 excédent antérieur reporté	23 130.37 euros

Soit un déficit de la section de fonctionnement de 8 168.07 euros

Dépenses d'investissement : 190 049.47 euros

16 emprunts	71 004.03 euros
040 opérations d'ordre	43 070.00 euros
21 immobilisations corporelles	2 556.60 euros
23 immobilisations en cours	73 418.84 euros

**Recettes d'investissement (y compris l'excédent antérieur reporté de 28 187.32 euros) :
191 462.28 euros**

040 opérations d'ordre	159 891.96 euros
13 subventions d'investissement	3 383.00 euros

Soit un excédent de la section d'investissement de 1 412.81 euros

Restes à réaliser en recettes : 7 892.00 euros
Restes à réaliser en dépenses : 0 euros

Soit un résultat excédentaire pour les restes à réaliser de 7 892 euros.

L'excédent cumulé (2015 + restes à réaliser) de la section d'investissement est donc de 9 304.81 euros.

Débats

Patrick FOURNIS demande pourquoi en 2013 un impôt sur les sociétés avait été payé.

Madame SEVENET lui répond que le bénéfice de fonctionnement n'avait pas été rapatrié en investissement, d'où cette taxe.

Le Conseil municipal désigne madame BODIN pour présider la séance durant le vote du compte administratif communal.

Le Maire quitte la salle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant la conformité avec les écritures du comptable public, à l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, approuve le compte administratif du Port.

Le Maire reprend la présidence de la séance

18/2016 Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, constate le déficit de la section de fonctionnement de 8 168.07 euros, aucune affectation n'est à effectuer.

19/2016 Vote du budget primitif Port 2016.

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2016.

Il rappelle que la commission portuaire l'a étudié lors de sa réunion du 8 mars 2016 et la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 9 mars 2016.

Débats

Patrick FOURNIS rappelle qu'il était contre la renégociation de l'emprunt du port du fait du coût de cette renégociation et s'abstiendra donc.

Monsieur le Maire lui répond que cette renégociation était utile pour dégager des possibilités d'investissements. L'autre levier est la hausse importante des tarifs, les dépenses de fonctionnement et notamment en personnel étant déjà contraintes.

Patrick FOURNIS rappelle qu'il avait proposé de réduire le personnel à un poste durant les 6 mois d'hiver.

Monsieur le Maire répond que durant ces 6 mois d'importantes tâches de maintenance sont réalisées en régie, tâches qu'il faudrait alors externaliser.

Sur proposition de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Patrick FOURNIS, Chantal LE GOASTER, Richard LANDORMY), le Conseil municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2016, en fonctionnement et en investissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 443 969.00 euros

002 déficit antérieur reporté	8 168.07 euros
011 charges à caractère général	118 100.00 euros
012 charges de personnel	99 560.00 euros
65 autres charges courantes	4 400.00 euros
66 charges financières	35 000.00 euros
67 charges exceptionnelles	500.00 euros
042 opérations d'ordre	129 900.92 euros
014 atténuation de produits	1 200.00 euros
022 dépenses imprévues	49.79 euros
023 virement à la section d'investissement	47 090.22 euros

Recettes de fonctionnement : 443 969.00 euros

70 produits des services	304 600.00 euros
042 opérations d'ordre	43 155.00 euros
75 autres produits de gestion courante	51 800.00 euros
013 atténuation de charges	241.00 euros
042 opérations d'ordre	87 328.00 euros

Dépenses d'investissement : 187 495.95 euros

16 emprunts	47 916.66 euros
040 opérations d'ordre	87 328.00 euros
23 immobilisations en cours	52 251.29 euros

Recettes d'investissement : 187 495.95 euros

001 excédent d'investissement reporté	1 412.81 euros
021 virement de la section de fonctionnement	47 090.22 euros
040 opérations d'ordre	129 900.92 euros
165 dépôts et cautionnements	1 200.00 euros

Restes à réaliser

13 subventions d'équipement	7 892.00 euros
-----------------------------	----------------

20/2016 Vote du compte de gestion Ville 2015

Mme La Trésorière informe l'assemblée de la conformité du compte de gestion 2015 avec le compte administratif 2015

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

21/2016 Compte Administratif Ville 2015

Monsieur le Maire affirme que les objectifs fixés pour 2015 sont remplis. 132 000 euros d'économie ont été réalisés par rapport à 2014. Les dépenses ont baissé du fait du transfert du théâtre de l'arche mais également par le travail quotidien des élus et des services, qu'il remercie pour leur investissement.

Ces économies sont faites sans réduire le service au public, ce qui ne sera peut-être plus possible si les baisses de dotations se poursuivent.

Les recettes de fonctionnement augmentent, ce qui est une grande satisfaction et une prouesse dans le contexte actuel. En effet les dotations ont chuté de 30 000 euros et l'attribution de compensation versée par la CCHT a baissé du fait du transfert.

Ceux qui pensaient lors du vote du budget 2015 les dotations surévaluées, peuvent être soulagés en constatant qu'elles correspondent aux prévisions.

La CAF nette repart à la hausse après 4 années de baisse. Cette éclaircie était attendue pour réinvestir. De nombreuses démarches sont réalisées afin de rechercher toutes les subventions possibles pour nos investissements.

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances, présente le compte administratif Ville 2015.

Il rappelle que la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 9 mars 2016.

Dépenses de fonctionnement : 2 578 453.84 euros

011 charges à caractère général	729 397.60 euros
012 charges de personnel	1 404 867.52 euros
65 autres charges courantes	299 865.00 euros
66 charges financières	95 776.69 euros
67 charges exceptionnelles	2 561.06 euros
68 dotations aux amortissements	43 906.77 euros
014 atténuation de produits	2 079.00 euros

Recettes de fonctionnement : 3 149 121.44 euros

70 produits des services	195 390.28 euros
73 impôts et taxes	1 448 980.79 euros
74 dotations et participations	1 302 564.23 euros
75 autres produits de gestion courante	114 047.68 euros
013 atténuation de charges	50 740.96 euros
76 produits financiers	5.67 euros
77 produits exceptionnels	7 078.58 euros
042 opérations d'ordre	30 313.25 euros

Soit un excédent de la section de fonctionnement de 570 667.60 euros

Dépenses d'investissement : 766 643.30 euros

16 emprunts	391 210 euros
20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 033.50 euros
204 subventions d'équipement	19 391.72 euros
21 immobilisations corporelles	41 963.89 euros
23 immobilisations en cours	205 783.94 euros

Recettes d'investissement : 1 71 636.15 euros (y compris l'excédent d'investissement reporté de 2014 de 296 451.19 euros)

001 excédent d'investissement reporté	296 451.19 euros
040 opérations d'ordre	43 906.77 euros
10 dotations	125 285.51 euros
1068 dotations	378 689.52 euros
13 subventions d'investissement	195 409.16 euros
23 immobilisations en cours	15 947.00 euros

Soit un excédent de la section d'investissement de 304 992.85 euros

Restes à réaliser en recettes : 129 173 euros
Restes à réaliser en dépenses : 514 554.15 euros

Soit un déficit des restes à réaliser de 385 381.15 euros

Le déficit cumulé (2015 + restes à réaliser) de la section d'investissement est donc de 80 388.30 euros.

Débats

Louis AUGES compare les dépenses réalisées au compte 611 en 2013 (avant le transfert du théâtre de l'arche) et en 2015. Ces dépenses ont diminué de 20 000 euros. Il estime que des économies sont à rechercher sur le poste maintenance.

Monsieur le Maire lui répond que la ville entre progressivement dans les différents marchés proposés par le groupement d'achat. Par exemple, la maintenance des extincteurs sera réalisée dans ce cadre en 2016.

Il ajoute qu'au 611 les dépenses ont augmenté de 22 000 euros du fait des TAP entre 2013 et 2015. François CHATELET demande à quelle période correspondent les dépenses de mise à disposition du service culture.

Monsieur le Maire répond qu'il paye à la vue d'un état établi en début d'année par la CCHT pour l'année précédente. En 2015 a donc été payée la mise à disposition 2014 pour environ 19 000 euros.

Arrivée de Laurence KERIVEN à 18h50.

François CHATELET demande si la règle va évoluer en 2017 avec la fusion avec LTC. Monsieur le Maire répond qu'en 2017 sera payée la mise à disposition 2016.

Louis AUGES constate la diminution des indemnités des élus du fait de la rémunération d'un adjoint de moins. Il demande s'il s'agit d'une réelle économie, l'équipe municipale donnant l'impression d'être débordée.

Monsieur le Maire lui demande s'il doit prendre cette remarque comme une candidature.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la non notification des dotations par l'Etat à ce jour. L'année dernière, elles avaient été notifiées le 2 avril.

Il se félicite de voir la caf nette passer de 75 à 193 000 euros malgré la baisse des dotations et félicite Franck SIMON.

Patrick FOURNIS demande l'objet de l'étude sur l'identité végétale inscrite en report.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de concevoir une charte végétale pour assurer une cohérence sur l'ensemble de la ville. Elle permettra également dans un esprit de développement durable de réfléchir à la pertinence de massifs fleuris qui sont changés plusieurs fois par an.

Pour Patrick FOURNIS le cœur de ville est un cœur de pierre, le végétal n'y a pas forcément de rôle à jouer. Il demande si cette étude sera présentée aux élus.

Monsieur le Maire lui répond que les résultats de l'étude seront présentés et le rejoint sur le fait que le végétal n'a pas toujours d'intérêt. Il prend pour exemple les jardinières du palais épiscopal.

Louis AUGES revient sur le transfert du théâtre de l'Arche. En 2013 le déficit était de 144 375 euros. L'attribution de compensation a diminué de 136 000 euros. Pour une économie de 8 375, la ville a perdu la main sur le théâtre et continue de payer son déficit.

Ce transfert, mal préparé a mis la ville en position délicate lors de la CLECT. Il ajoute que le transfert n'a pas apporté de plus culturel comme cela avait été dit alors.

Il relève cependant le bon fonctionnement de l'école de musique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais vanté de plus culturel du fait du transfert.

Louis AUGES reconnaît que cet argument avait été avancé lors de la précédente mandature.

Monsieur le Maire explique que l'effort a été mis sur l'école de musique dont les effectifs ont grandi et les enseignements se sont diversifiés. Pour le théâtre, les budgets sont également contraints à la CCHT. Les dotations ont également diminué de 20% depuis 2013. On demande de faire plus avec moins de crédits.

Louis AUGES estime que le sujet du transfert devrait être rediscuté.

Patrick FOURNIS rappelle qu'il a évoqué le sujet à la CCHT et a reçu une fin de non recevoir.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent rapport de la CLECT en décembre 2013, il avait été dit qu'un point serait fait au bout d'un an. Or, lors de la réunion de la CLECT en 2015, aucune discussion n'a en fait eu lieu, la CLECT a entériné le transfert sans débat.

La CLECT est souveraine et composée d'élus communautaires et non communautaires. Lors des prochains transferts, il saura s'en souvenir.

Louis AUGES ajoute que le chiffre du déficit avait été gonflé par les élus d'alors au détriment de la ville.

Patrick FOURNIS espère que la fusion avec LTC et la Presqu'île qui ont également des salles de spectacles communautaires sera l'occasion de relancer le débat.

Le Conseil municipal désigne madame BODIN pour présider la séance durant le vote du compte administratif communal.

Le Maire quitte la salle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant la conformité avec les écritures du comptable public, à l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, approuve le compte administratif de la Ville.

Le Maire reprend la présidence de la séance

22/2016 Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement 2015 de 570 667.60 euros comme suit :

Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 570 667.60 euros.

23/2016 Vote des taux d'imposition 2016

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition actuels sans augmentation.

Les taux proposés pour 2016 sont :

Taxe d'habitation :	23,64 %
Taxe sur le foncier bâti :	32,86 %
Taxe sur le foncier non bâti :	64,09 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition proposés.

24/2016 Vote du budget primitif Ville 2016.

Monsieur le Maire expose qu'en 2016 de nombreux déficit sont à relever. L'Etat demande de nouveau aux collectivités de contribuer au rétablissement des comptes publics. Les notifications des dotations ne sont pas parvenues mais le budget prévoit une baisse des dotations de 60 00 euros. De plus, la notification des bases fiscales fait apparaître une baisse des exonérations à hauteur de 18 000 euros. Il souhaite cependant maintenir les taux d'imposition et ne pas faire peser cet effort sur le contribuable. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre les recherches d'économies en fonctionnement. Malgré l'augmentation du point d'indice décidé par le gouvernement, les dépenses de personnel vont diminuer en 2016, les réceptions également et la non réalisation d'emprunt permet également de baisser les charges.

L'article 611 augmente du fait des TAP mais également de l'inscription d'une étude sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle avec les communes qui le souhaiteraient.

Les dépenses d'investissement augmentent de 6 % également.

Ce budget est construit avec 5 objectifs en investissement.

- Accueillir de nouveaux habitants avec l'aménagement du phare de la Corne dont le chantier débutera en juin.
- Améliorer l'attractivité du cœur de ville avec le démarrage de l'espace Gambetta et une enveloppe budgétaire pour l'aménagement du centre ville et la refonte de la signalétique routière et piétonne.
- Rendre nos écoles plus attractives avec l'aménagement d'une salle de motricité et la poursuite de l'équipement numérique.
- Améliorer le cadre de vie avec l'acquisition de matériel de nettoyage et la création d'une charte végétale.
- Sécuriser les cheminements autour de l'école primaire, par la création d'un rond point au pont noir et la normalisation du stationnement à Goas Mickaël.

Pour réaliser ces investissements, un emprunt virtuel de 311 000 euros est inscrit qui ne sera pas réalisé car les recettes attendues et non inscrites sont nombreuses (DETR, Contrat départemental, PCC, contrat de partenariat, Agence de l'eau,...).

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2016.

Il rappelle que la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 9 mars 2016.

Dépenses de fonctionnement : 2 972 365,00 euros

011 charges à caractère général	783 010.00 euros
012 charges de personnel	1 386 700.00 euros
65 autres charges courantes	306 310.00 euros
66 charges financières	85 000.00 euros
67 charges exceptionnelles	4 000.00 euros
042 opérations d'ordres	19 584.32 euros
014 atténuation de produits	2 430.00 euros
023 virement à la section d'investissement	385 330.68 euros

Recettes de fonctionnement : 2 972 365,00 euros

70 produits des services	172 700.00 euros
042 opérations d'ordre de transfert	10 000.00 euros
73 impôts et taxes	1 440 666.00 euros
74 dotations et participations	1 213 189.00 euros
75 autres produits de gestion courante	102 500.00 euros
013 atténuation de charges	30 000.00 euros
76 produits financiers	10.00 euros
77 produits exceptionnels	3 300.00 euros

Dépenses d'investissement : 2 618 454.15 euros

<u>Propositions nouvelles</u>	<u>2 103 900.00 euros</u>
16 emprunts	1 167 000.00 euros
Dont 800 000 euros de régularisation sur emprunt à tirage.	
040 opérations d'ordre	10 000.00 euros
20 immobilisations incorporelles	11 000.00 euros
204 subventions d'équipement	60 000.00 euros
21 immobilisations corporelles	242 400.00 euros
23 immobilisations en cours	613 500.00 euros
<u>Restes à réaliser</u>	<u>514 554.15 euros</u>

Recettes d'investissement : 2 618 454.15 euros

<u>Propositions nouvelles</u>	<u>2 184 288.30 euros</u>
021 virement de la section de fonctionnement	385 330.68 euros
040 opérations d'ordre	19 584.32 euros
10 dotations	44 706.55 euros
1068 excédents capitalisés	570 667.60 euros
13 subventions d'investissement	51 851.00 euros
16 emprunts	1 111 148.15 euros
Dont 800 000 euros de régularisation sur emprunt à tirage.	
165 dépôts et cautionnement	1 000.00 euros

<u>001 excédent d'investissement reporté</u>	<u>304 992.85 euros</u>
<u>Restes à réaliser</u>	<u>129 173.00 euros</u>

Débats

Patrick FOURNIS demande des précisions sur l'augmentation de 30 000 euros de l'article 611.

Monsieur le Maire lui répond qu'outre les TAP, la ligne de car en direction de la piscine (5000 euros), il est prévu une étude sur la création d'une commune nouvelle. Il précise que les communes qui y participeront financeront également cette étude.

Patrick FOURNIS souhaite connaître la finalité de cette étude.

Monsieur le Maire répond que des réunions, notamment en sous Préfecture ont déjà eu lieu. Pour aller plus loin, il est nécessaire d'avoir des précisions sur l'évolution des dotations, sur l'harmonisation fiscale et sur le devenir des agents.

Marie France GAULTIER précise que le surcoût des TAP provient de la rémunération du coordinateur TAP précédemment mis à disposition gratuitement par la CCHT.

Patrick FOURNIS lui demande si elle a le sentiment que les TAP sont une réussite.

Marie France GAULTIER répond que l'organisation des TAP respecte le rythme de l'enfant et satisfait les enseignants, les enfants et les parents. Ils représentent un coût mais l'Etat, la CAF et la commune de Minihy Tréguier participent.

Patrick FOURNIS demande si des animations de fin d'année sont prévues en 2016.

Franck SIMON lui répond qu'une enveloppe de 10 000 euros est inscrite pour permettre des animations à l'initiative de la ville ou d'associations selon le projet présenté.

Louis AUGES rappelle que les animations de fin d'année ont coûté 50 000 euros en 3 ans. Il serait nécessaire d'évaluer l'impact de cet investissement, une partie de la ville étant négligée.

Monique DECARSIN ajoute qu'il est nécessaire de savoir ce que l'on recherche au travers de ces animations et quelles retombées commerciales elles engendrent. Elle déplore un manque d'information sur ce sujet.

Monsieur le Maire expose que la fréquentation a été forte durant des mois creux habituellement pour le commerce. Les retombées sont difficilement chiffrables mais ces animations sont enviées par les communes voisines. Il estime communiquer librement sur ces sujets.

Marie France GAULTIER est étonnée de ces questions sur l'impact des animations. Elles ont mobilisé les associations et les écoles. Si elle regrette que le service culturel n'ait pas été suffisamment associé à l'événement, l'impact sur le commerce est indéniable.

Monique DECARSIN précise que les différentes animations n'ont pas eu le même impact et qu'un débriefing est nécessaire.

François CHATELET demande la somme payée en 2016 pour les animations de fin d'année 2015.

Monsieur le Maire répond qu'environ 6000 euros seront payés pour solder 2015 et une enveloppe de 10 000 euros est prévue pour les animations 2016.

François CHATELET demande quelle est la politique de la collectivité concernant les emplois d'avenir.

Monsieur le Maire répond que la stagiairisation d'un emploi d'avenir représente un surcoût de 22 000 euros par an. Sur les 3 emplois d'avenir présents, il n'en a recruté qu'un et a été clair sur l'absence de stagiairisation à l'issue du contrat.

L'emploi d'avenir est un pied à l'étrier et la possibilité pour l'agent de se former mais pas une garantie d'être gardé dans la collectivité.

Louis AUGES demande quelle est l'évolution des effectifs de la ville.

Monsieur le Maire répond que les départs à la retraite ne sont pas tous remplacés. Ce sont des choix draconiens du fait des baisses de dotations.

François CHATELET demande s'il y a également des missions qui sont externalisées.

Monsieur le Maire explique qu'une partie de l'entretien des espaces verts (Kernabat et un cimetière) est confiée à l'ESATCO pour des raisons sociales, économiques et afin de remplir les obligations d'emploi de personnes handicapées. La CCHT et le centre hospitalier font de même.

Louis AUGES demande si les communes voisines sont sollicitées pour participer financièrement à des activités dont elles profitent, proposées par cap Armor ou par des associations de Tréguier.

Monsieur le Maire répond qu'il est effectivement nécessaire de travailler à l'harmonisation des subventions aux associations avec les communes voisines. Il se félicite du travail fait en lien avec Minihy-Tréguier vers plus de mutualisation.

Patrick FOURNIS demande si la nouvelle carte intercommunale n'implique pas la disparition du syndicat qui unit Minihy-Tréguier et Tréguier.

Monsieur le Maire répond qu'il a exposé au Préfet l'intérêt de conserver cet outil pour travailler au rapprochement des deux communes. La disparition de ces petits syndicats doit intervenir avant 2020.

Mme SEVENET, interrogée sur les bases d'imposition répond que les bases notifiées ne sont que provisoires, de même pour les exonérations. Elles seront définitives en novembre.

Jean Yves KERHARO espère que les évolutions des bases et des exonérations se compenseront.

Mme SEVENET rappelle qu'elle ne dispose pas d'éléments à ce jour.

Pour Louis AUGES, il est nécessaire de rechercher de nouvelles recettes. L'aire du bois du poète qui accueille les camping cars pourrait par exemple être payante.

Monsieur le Maire répond qu'une réflexion à ce sujet est en cours. Encore faut-il que le recouvrement n'engendre pas plus de frais. Un encaissement automatique pourrait être imaginé.

François CHATELET estime qu'il faudrait alors qu'il y ait un réel service.

Monsieur le Maire lui répond que le service existe (nuitée et vidange) mais pourrait être développé (eau, électricité).

Patrick FOURNIS expose qu'une réunion de plusieurs communes proches a eu lieu, à l'initiative de l'inspection d'académie, sur le devenir scolaire du territoire. Il demande si le projet de salle de motricité présenté tient compte de cette évolution future potentielle.

Marie France GAULTIER expose qu'une rencontre avec les communes de Plouguiel, Plougrescant, Minihy-Tréguier et Tréguier s'est déroulée, à l'initiative de l'inspection le 11 mars à Plouguiel. Elle regrette que Trédarzec, Pouldouran et Penvenan n'aient pas été présents. Cette réunion a permis de faire un point sur l'évolution des effectifs entre 2005 et 2016 et de lancer une réflexion sur une répartition harmonieuse des effectifs sur les différentes communes.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un déclin démographique et que plusieurs communes voisines ont les mêmes problématiques mais qu'il n'y a pas aujourd'hui de projet intercommunal concernant les écoles. Concernant la salle de motricité, cet équipement ne serait pas redondant avec ceux existants à l'école maternelle et sur les communes voisines.

François CHATELET demande des explications sur les crédits inscrits en report pour des travaux sur le palais épiscopal. La protection monuments historiques devait être un préalable aux travaux.

Monsieur le Maire explique que ces crédits reportés depuis plusieurs années correspondent au solde d'un marché d'étude qui est bloqué dans l'attente de la protection MH.

Mme SEVENET précise que 800 000 euros ont été inscrits en dépense et recette au chapitre 16 afin de passer des opérations budgétaires concernant un ancien emprunt à tirage.

François CHATELET explique que l'équilibre du budget est obtenu grâce à un virement de la section de fonctionnement qui n'est qu'une prévision et grâce à un emprunt d'équilibre. Ce budget est la traduction d'un projet politique qu'il n'assume pas, c'est pourquoi il s'abstiendra.

Monsieur le Maire rappelle que le budget ne présente pas les recettes attendues mais non notifiées pour les projets d'investissement pour un montant minimum de 200 000 euros.

Louis AUGES relève la prudence de ce budget, le risque que le virement soit inférieur est faible.

*Il retient la proposition faite par la municipalité d'une concertation sur le centre ville et constate que les dépenses présentées sont pour la plupart incontournables. Il votera pour ce budget.
Monique DECARSIN le rejoint sur cette analyse.*

Patrick FOURNIS constate qu'au tiers du mandat, malgré les promesses électorales, le centre ville est toujours délaissé. Le domaine portuaire est lettre morte et délabré. L'activité économique est nulle, laissée pour compte.

Cette inquiétude existe également au niveau communautaire. Rien ne progresse sur la rénovation de l'habitat, ni sur le dossier des sœurs du Christ. Il n'y a rien de concret. Le maintien à domicile est également laissé pour compte.

S'il accepte le budget de fonctionnement, il s'abstiendra sur l'investissement.

Monsieur le Maire lui répond que les projets ne peuvent être réalisés sans réflexion préalable.

La rénovation de l'habitat passe par l'adoption d'un PLH à l'horizon 2017 pour accompagner les propriétaires.

Certaines missions évoquées ne sont pas de la compétence de la ville. Le port est insatisfaisant depuis bien plus de deux ans, cependant, l'évolution ne pourra se faire qu'en concertation avec le Département.

Sur proposition de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (François CHATELET, Patrick FOURNIS, Chantal LE GOASTER, Richard LANDORMY), le Conseil municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2016 présenté.

25/2016 Subvention à la caisse des écoles

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 15 862.00 € (17 359.50€ en 2015) à la Caisse des Ecoles et ce pour l'année 2016. Cette subvention est prévue au budget primitif de la ville.

Marie France GAULTIER précise que la subvention totale est de 23 375.27 euros, le solde est pris en charge par Minihy Tréguier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne son accord pour cette subvention

Dit que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016 de la Ville de TREGUIER.

Questions diverses

François CHATELET demande qu'une réflexion soit lancée sur la question du remplacement des compteurs électriques.

Monsieur le Maire souhaite également cette réflexion.

Jean Yves KERHARO propose d'interroger le SDE dans un premier temps.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.